

## Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
18 septembre 2019

Conseillers en exercice  
70

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

#### **C 2019-10-176 MOBILITE**

**Développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole « mon réseau grandit » – Bilan de la concertation préalable**

Le rapporteur, M. Yohann NEDELEC  
donne lecture du rapport suivant

**MOBILITE – Développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole « mon réseau grandit » – Bilan de la concertation préalable**

**EXPOSE DES MOTIFS**

▪ **Rappel du contexte**

Par délibération n° C 2019-02-014 du 1<sup>er</sup> février 2019, le Conseil de Brest métropole a approuvé le principe d'une nouvelle phase de développement du réseau structurant de transports collectifs et les modalités de concertation préalable à ce projet.

Le projet « Mon réseau grandit » consiste essentiellement en la réalisation des infrastructures, ouvrages, et équipements suivants :

- La réalisation d'une ligne de tramway de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la Gare de Brest au sud, les sites universitaires, le quartier de Bellevue et le CHRU de la Cavale Blanche au nord-ouest.
- La réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de 5 km environ sur l'axe desservant, depuis la Gare de Brest au sud, les cités scolaires de Kerichen et la Croix Rouge, et le quartier de Lambézellec au nord.
- La création ou le réaménagement de parcs relais et pôles d'échanges multimodaux en appui de la réalisation de ce nouvel axe fort nord/sud ou de l'axe est/ouest existant dans une logique d'amélioration de la desserte et de la qualité de service des villes de la métropole.

Le coût prévisionnel global est évalué à 180 millions d'euros HT (valeur 2018).

Au regard des caractéristiques générales du projet, Brest métropole a souhaité engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L.121-16 et suivants du Code de l'Environnement.

Mesdames Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA ont été désignées comme garantes du processus de concertation sur le projet de développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole par décision n°2019-39 de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 6 mars 2019.

Par cette phase de concertation, Brest métropole a souhaité permettre en amont aux habitants de s'exprimer sur l'opportunité du projet et recueillir leur expertise d'usage en matière de

déplacements quotidiens, mieux connaître les habitudes de proximité, la maîtrise d'usage des espaces publics de proximité ainsi que les attentes vis-à-vis de ce nouveau réseau global.

La concertation préalable s'est déroulée du 29 avril au 14 juillet 2019.

Conformément à l'article L.121-16-1 du Code de l'Environnement, les garantes de la CNDP ont dressé le bilan de la concertation préalable le 14 août 2019. La CNDP, par sa décision n°2019-142 du 4 septembre 2019, a pris acte de ce bilan. Ce document détaille l'ensemble du dispositif déployé, des résultats obtenus ainsi que les conclusions et recommandations des garantes.

Il est proposé au Conseil de la métropole, conformément à l'article R.121-24 du Code de l'Environnement, de tirer à son tour le bilan de la concertation et de décider des mesures qu'il propose de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.

Le bilan dressé par les garantes de la CNDP ainsi que le document de synthèse établi par Brest métropole sont joints en annexe. Les principaux éléments de ce bilan sont exposés ci-après.

▪ **Rappel du déroulement de la concertation et résultats de la participation**

La concertation s'est déroulée du 29 avril au 14 juillet 2019.

Elle a fait l'objet d'une information préalable réglementaire et d'une information en continu durant toute la phase de concertation, via différents canaux de communication : réseau d'affichage (8m<sup>2</sup>, 2m<sup>2</sup>...), réseaux sociaux, espaces presse, spots radio.

Des supports d'information (affiches, flyers, plaquettes d'information) ont été également diffusés dans les 15 lieux de concertation définis (mairies de quartier de Brest, hôtel de Brest métropole, mairies de Gouesnou, Plougastel-Daoulas, Guilers, Le Relecq-Kerhuon, Bohars, Guipavas, Plouzané) ainsi que dans 146 lieux publics sur les 8 communes de Brest métropole.

La mise en ligne d'un espace spécifique sur le site [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr) a permis de centraliser l'ensemble de l'information sur le projet et le dispositif de concertation. Y étaient notamment accessibles les supports d'informations, le dossier technique de la concertation ainsi qu'une Foire aux Questions venant répondre à certaines questions régulières de contributeurs ou de participants.

On dénombre ainsi 5331 visiteurs sur l'onglet du site [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr), dédié à la concertation «Mon réseau grandit ». Les publications sur les réseaux sociaux ont généré plus de 38 000 vues.

Le public a pu contribuer, émettre un avis ou formuler des questions sur le projet soit :

- en ligne sur le site [www.jeparticipe.brest.fr](http://www.jeparticipe.brest.fr)
- sur les registres dans les mairies de quartier de Brest, à l'hôtel de Brest métropole et dans les mairies de Gouesnou, Plougastel-Daoulas, Guilers, Le Relecq-Kerhuon, Bohars, Guipavas, Plouzané
- par courriel adressé à Brest métropole : [concertation-transport@brest-metropole.fr](mailto:concertation-transport@brest-metropole.fr)
- par voie postale adressée à Brest métropole : hôtel de métropole - Direction des Mobilités, 24, rue Coat-ar- Guéven - CS 73826 - 29238 BREST CEDEX 2

Les garantes étaient également disponibles pour répondre à toutes questions concernant les conditions de participation du public à la concertation par courriel ou courrier.

19 rencontres de concertation ont été organisées pour échanger et récolter l'avis des habitants et usagers de la métropole :

- 5 réunions publiques :
  - 29 avril 2019 : réunion publique de lancement, Brest centre
  - 2 mai 2019 : réunion publique dédiée au secteur nord, Guilers
  - 9 mai 2019 : réunion publique dédiée au secteur est, Guipavas
  - 13 mai 2019 : réunion publique dédiée au secteur ouest, Plouzané
  - 10 juillet 2019 : réunion publique de synthèse, Brest centre
  
- 6 rencontres acteurs :
  - 6 mai 2019 : rencontre avec les conseils consultatifs de quartier, Brest centre
  - 20 mai 2019 : rencontre des acteurs du monde associatif, Brest centre
  - 5 juin 2019 : réunion CHRU
  - 11 juin 2019 : rencontre du Conseil de développement, Brest
  - 19 juin 2019 : réunion acteurs économiques CCIMBO
  - 9 juillet : réunion acteurs économiques : La Marine et Naval Group
  
- 4 rencontres sur site :
  - 16 mai 2019 : rencontre habitants / usagers, Marché de Bellevue
  - 16 mai 2019 : rencontre usagers, gare
  - 16 mai 2019 : rencontre habitants / usagers, Marché de Lambézellec
  - 26 juin 2019 : rencontre personnel / usagers des hôpitaux Morvan et La Cavale blanche
  
- 3 ateliers de contribution :
  - 5 juin 2019 : atelier de contribution, Quartier Bellevue
  - 12 juin 2019 : atelier de contribution, Quartier Lambézellec
  - 24 juin 2019 : atelier de contribution, Quartier Brest centre.

A l'issue de la concertation, 778 participants ont pu être rencontrés et 596 contributions ont été dénombrées, via l'ensemble des moyens et canaux mis à disposition.

#### ▪ **Synthèse thématique des avis**

Cette phase de concertation a permis de faire ressortir les principales attentes, préoccupations et enjeux majeurs identifiés par le public. La synthèse des avis par thématique est présentée dans le bilan dressé par les garantes de la CNDP ainsi que le document de synthèse établi par Brest métropole, joints en annexe.

#### ▪ **Enseignements de la concertation et mesures proposées**

Les enseignements de la concertation sont riches et nombreux, signe de l'intérêt porté par le public au projet et à cette phase de concertation préalable.

Concernant la démarche de concertation, la participation des garantes de la CNDP a été appréciable et a permis des débats constructifs sur le fond dans un climat respectueux de la parole de chacun. La variété des dispositifs mis en place a favorisé le recueil de la parole de personnes qui ont peu l'habitude de s'exprimer ou généralement peu disponibles pour donner leur avis sur la vie de la cité.

Sur le projet au global, l'adhésion à la proposition de renforcer et de développer le réseau de transport public a été forte et permet de valider la poursuite de la démarche. Le projet global et ses 3 composantes principales (Ligne de tramway B, ligne de BHNS D et renforcement du réseau métropolitain) ne sont pas remis en cause. Bien souvent, il a été demandé d'aller plus loin dans la desserte proposée, par exemple vers le Port de Commerce.

Compte tenu du cadrage financier du projet (180 millions d'euros d'investissement maximum) et des hypothèses de fréquentation attendue, il n'est pas permis de proposer, dans cette phase de concertation, une desserte du Port de Commerce par un mode lourd de type tramway ou BHNS. Néanmoins, une étude plus approfondie d'une descente de la ligne D de BHNS vers le Port de Commerce va être menée prévoyant, dans une première étape, un site banalisé (non BHNS) de la gare au terminus actuel de la ligne 4. Un site propre pourrait être construit ultérieurement dans cette section pour aboutir à un haut niveau de service (BHNS).

S'agissant du projet de ligne B Gare / CHRU Cavale Blanche, le mode tramway est très majoritairement validé, et n'est pas remis en cause dans la poursuite de la démarche.

Le tracé intérieur par Kergoat, proposé en solution de base, est confirmé par la concertation. Il sera étudié en coordination étroite avec le projet NPNRU et le plan guide du Bouguen. Le tracé par l'avenue Le Gorgeu est abandonné pour la suite des études. Les deux variantes rue du Duc d'Aumale (passage sous le porche ou en dehors) vont être approfondies.

La desserte du site de la Cavale Blanche du CHRU sera étudiée en solution de base, de façon à positionner une station tramway sur le parvis, face à l'entrée principale (solution haute sous réserve de faisabilité et d'extension ultérieure vers le Questel). La variante basse, le long du boulevard Tanguy Prigent, reste à l'étude pour garantir la faisabilité de la desserte du secteur.

L'opportunité, la faisabilité d'une future extension jusqu'au carrefour Tanguy Prigent / Mozart seront étudiées (desserte du Questel).

S'agissant du projet de ligne D Gare / Lambézellec, les variantes de tracé communes avec la ligne B par l'avenue Foch ont été jugées comme n'offrant que peu d'intérêt par la majorité des personnes qui se sont exprimées sur le sujet. Ces variantes sont abandonnées à ce stade.

La variante par les rues Camille Desmoulins, Paul Doumer et la Place Albert 1er reste une option à étudier. Le tracé de référence est maintenu par les rues Glasgow et Mathieu Donnart.

Les variantes de tracé permettant d'accéder au centre-bourg de Lambézellec (place des FFI) doivent être approfondies et restent au nombre de 3 :

- Par les rues Marcellin Duval et Yves Giloux, dans les 2 sens
- Par les rues Jules Lesven et Robespierre, dans les 2 sens
- Par une boucle via les rues Marcellin Duval et Yves Giloux –place des FFI– et les rues Robespierre et Jules Lesven.

S'agissant du renforcement du réseau métropolitain, des lignes rapides de bus depuis le Relecq-Kerhuon et Plougastel ont été proposées en rabattement sur la place de Strasbourg. Des suggestions de rabattement vers le Port de Commerce ont été formulées. Ces hypothèses vont être étudiées et seront intégrées lors des prochaines étapes de concertation.

Pour répondre aux critiques d'un réseau construit en étoile et rendant difficiles les liaisons périphériques, l'étude de l'opportunité et de la faisabilité d'une ligne de transport public en rocade, empruntant le boulevard de l'Europe va être menée. Sa connexion aux deux extrémités de la ligne A, à la future ligne B et à la future ligne D améliorerait le maillage du réseau. L'attractivité potentielle d'une telle ligne pourrait être vérifiée par des phases de test après la construction des lignes structurantes B et D.

Tout au long de la concertation, des points de vigilance ont été rapportés par les personnes qui se sont exprimées sur le projet. Ces points de vigilance concernent notamment :

- **La prise en compte de la qualité environnementale**

De nombreux participants regrettent le traitement trop « minéral » de la ligne A de tramway et ont exprimé leur attachement aux alignements d'arbres existants à Bellevue. Cette préoccupation rejoint par ailleurs certains constats issus de la démarche « cœur de métropole » en cours. Des critères de non-imperméabilisation des surfaces et de densité végétale seront prescrits dans les cahiers des charges. Site par site, la possibilité de maintien des arbres existants sera privilégiée si elle est compatible avec les fonctionnalités requises (circulation, modes actifs...). Un ratio arbre planté/arbre coupé sera défini. Ce ratio sera au minimum de 1 pour 1. Les plate-formes tramway perméables et végétalisées seront privilégiées dès lors qu'elles sont compatibles avec les fonctionnalités urbaines.

#### - **Le bruit**

L'impact bruit du tramway fer a été soulevé à maintes reprises. Le problème de crissements sur la ligne A a existé et est maintenant solutionné. Ces nuisances sont cependant restées dans les mémoires. Si la configuration de la ligne B (matériel roulant et pose de voies) sont similaires à la ligne A, les équipements complémentaires de graissage de rail qui ont été déployés, a posteriori, sur la ligne A devront être mis en œuvre sur la ligne B. En cas de changement de configuration (matériel roulant ou pose de voie différents), une étude sur les phénomènes vibratoires sera faite pour mettre en œuvre les solutions permettant de garantir l'absence de crissement.

#### - **Le vélo**

Une demande forte de prise en compte des modes actifs (marche à pied, vélo) a été exprimée. Des cheminements vélos seront réalisés ou complétés sur la totalité des itinéraires de la ligne tramway B, de la ligne BHNS D et des liaisons rapides de bus avec les communes. Un effort particulier sera également fait pour permettre le stationnement des 2 roues en nombre suffisant, aisé et sécurisé sur l'ensemble des itinéraires.

#### - **La phase travaux**

A l'image de la réalisation de la première ligne de tramway, pour répondre aux inquiétudes relatives à la phase travaux, les meilleures pratiques d'accompagnement seront à nouveau déployées pour les lignes B et D. Une commission d'indemnisation amiable des professionnels riverains sera à nouveau mise en place. Un dispositif d'information spécifique travaux et des médiateurs travaux à l'écoute des riverains sera déployé.

#### - **Les conditions de circulation sur le pont de la Villeneuve**

La capacité du pont de la Villeneuve à absorber le tramway en plus de la circulation et de ses évolutions attendues a été soulevée. Les études de circulation plus précises sont en cours pour confirmer les conditions de circulation du tramway sur les mêmes voies que les autres véhicules (configuration similaire au pont de Recouvrance). Sur ce même ouvrage d'art, la bonne circulation des véhicules de secours est aussi à garantir.

#### ▪ **Les mesures proposées**

#### - **La poursuite des études et diagnostics**

Il est envisagé de poursuivre les études sur les thématiques listées précédemment, dans l'optique d'affermir le projet. Ceci nécessitera de structurer la Maîtrise d'Ouvrage intervenant dans cette phase pré-opérationnelle (consolidation du coût de l'opération, planning, préfiguration des étapes administratives, préparation des cahiers des charges et convention des futurs acteurs). De même, des études complémentaires et préalables à la phase opérationnelle doivent être menées : diagnostics sur les ouvrages d'art existants, campagne topographique, bilan faune flore, etc...

## - Une concertation en continu sur la durée du projet

Si les principaux axes de développement du réseau de transport public ne sont pas remis en cause, la prochaine étape de concertation formelle serait la ou les enquête(s) publique(s) relative(s) à une ligne B de tramway, une ligne D de BHNS et le renforcement du réseau métropolitain.

La concertation qui vient de se dérouler et dans laquelle se sont impliqués de nombreux habitants de la métropole constitue par ses enseignements un socle solide sur lequel des études opérationnelles pourront se poursuivre et de nouvelles étapes de concertation pourront se développer.

Comme annoncé, des phases ultérieures de concertation permettront de viser la plus grande implication possible des habitants de la métropole dans les projets et ainsi d'effectuer des choix plus pertinents.

Ainsi, le public a vocation à être à nouveau consulté pour valider ou amender :

- les évolutions des projets proposées ou décidées par les élus
- travailler sur des thématiques spécifiques au cœur des préoccupations des habitants (emplacements et noms des stations, tracés particuliers, cheminements piétons, services et fonctionnement des Pôles d'échange multimodaux, insertion paysagère...).

Afin de faciliter les consultations, les habitants représentés par les Conseils Consultatifs de Quartier, les représentants des associations et les partenaires institutionnels seront les cibles privilégiées.

La première étape de concertation ayant démontré que des rencontres sur le terrain permettaient d'atteindre un public habituellement éloigné des institutions et des méthodes traditionnelles de participation, ce type de rencontre sera donc de nouveau proposé.

La collectivité envisage de solliciter à nouveau la CNDP pour encadrer ses prochaines phases de concertation.

## **DELIBERATION**

En conséquence,

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable,
- de mettre en place les mesures précédemment décrites pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation,
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### Avis commissions :

Avis de la COMMISSION PLENIERE : FAVORABLE A LA MAJORITE

### Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstention : le groupe "Rassemblement pour Brest"

